

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 JANVIER 2017
à 20 heures**

Président : Gérard DELILLE

Présents : Daniel BOCK, Marlène BONFANTI, Dominique BRIET, Gérard CAMUS, Nadine CHAMYK, Sandrine COTTRET, Philippe FROGER, Christine GABUET, Ludovic GATOUILLAT, Stéphane RACOT, Emilie SNEGOUROUSKI, Christiane TAPIN, André TRUFFAUT, Dominique VALASKA, Florence WEIDMAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:

Monsieur Jean-Pierre BRION ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard DELILLE,
Madame Patricia DEVILLEZ ayant donné pouvoir à Monsieur André TRUFFAUT,
Madame Michèle MINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard CAMUS,

Nombre de conseillers : En exercice	19
Présents	16
Votants	19

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016 est approuvé. Néanmoins, Monsieur Dominique VALASKA fait remarquer une erreur concernant le nombre de votants. Monsieur Ludovic GATOUILLAT ayant donné pouvoir en attendant son arrivée, il devait être compté absent avant son arrivée mais votant même en son absence, soit 18 votants.

Madame Emilie SNEGOUROUSKI est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

*** S.D.E.Y. (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne)**

- Achat d'une borne de recharge de véhicules électriques

-Transfert de compétences « Création et gestion de bornes de recharge de véhicules électriques »

*** Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement 2016**

*** Avenant N°1 à la convention de mise en place d'un service commun dans le domaine de l'urbanisme et des systèmes d'informations géographiques.**

*** Point sur les travaux**

*** Communications du maire**

*** Questions diverses.**

1°) S.D.E.Y. (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne)

Monsieur le Maire précise qu'avant de faire le choix de l'installation d'une borne accélérée, nous devons transférer la compétence au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne.

Monsieur Philippe FROGER demande si ce transfert est définitif. Monsieur le Maire précise que le transfert de compétences n'empêchera pas la commune de donner son avis sur les éventuels achats futurs, étant donné qu'elle participe financièrement.

Transfert de compétences « Création et gestion de bornes de recharge de véhicules électriques »

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour

véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du S.D.E.Y. et notamment l'article 4.4 l'habilitant à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création et la gestion de borne de recharge de véhicules électriques,

Vu le souhait exprimé par la commune de se porter candidate à l'implantation de borne de recharge sur son territoire,

Considérant que le S.D.E.Y. souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du département,

Considérant que l'assemblée délibérante du S.D.E.Y. intègre dans son règlement financier les modalités de mise en œuvre de cette compétence selon les modalités suivantes :

- Participation forfaitaire annuelle de la commune couvrant les charges de fonctionnement à hauteur de 400 € pour les bornes accélérées et de 1 500 € pour les bornes rapides.

La dépense est inscrite au budget de fonctionnement des collectivités adhérentes (compte 6554).

- Participation financière de la commune au titre des travaux d'installations des infrastructures, selon le plan de financement adopté par le S.D.E.Y..

La dépense est inscrite en subvention d'équipement au budget des collectivités adhérentes (compte 204)

- Prise en charge de la consommation électrique des bornes par le S.D.E.Y. jusqu'au 31 décembre 2017 pour les communes ayant transféré leur pouvoir concédant. L'abonnement sera au nom des communes mais son montant sera reversé à la collectivité, sur présentation des factures.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par 18 voix pour et une voix contre (Monsieur Philippe FROGER)

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au S.D.E.Y. pour la mise en place d'un service comprenant la création et la gestion de borne de recharge de véhicules électriques

- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'exposées ci-dessus et stipulées au règlement financier du S.D.E.Y.

- S'engage à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec un dispositif de recharge, en surface.

- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

- Autorise le Maire à signer la convention financière entre la commune et le Syndicat pour l'installation et l'exploitation de la borne.

Achat d'une borne, de recharge de véhicules électriques

Monsieur le Maire fait part au conseil que le projet évoqué à la réunion de décembre d'implanter la borne électrique vers le foyer communal a été retenu suite à la visite sur place d'un technicien du S.D.E.Y..

Monsieur Philippe FROGER demande si ce choix ne va pas perturber les prochains travaux de mise en conformité du foyer.

Monsieur le Maire précise que non. La borne sera implantée devant le foyer à côté de la route départementale 48.

Monsieur Gérard CAMUS tient à faire remarquer qu'il est suppléant de Monsieur Jean-Pierre BRION au S.D.E.Y.. De ce fait à la séance du conseil municipal de décembre, il a fait part de sa volonté de participer à la réunion de pré piquetage de la borne

électrique. Cette réunion s'est déroulée mais il n'a pas été prévenu. Il renouvelle donc sa demande de travailler sur ce dossier d'électrification et sur les projets de la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux nécessaires à l'implantation d'une borne électrique de type normale.

Il rappelle que la compétence a été transférée au Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne. Le S.D.E.Y. est désormais compétent pour réaliser lesdits travaux.

Vu les travaux nécessaires pour implanter une borne électrique, dont le coût prévisionnel hors taxes s'élève à **12 000 €**,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne en date du 12 décembre 2016 portant règlement financier,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE les travaux proposés par le S.D.E.Y. et leur financement selon le tableau ci-après :

Montant estimatif H.T	part commune H.T 20%	part S.D.E.Y. 30% du H.T	Part A.D.E.M.E. H.T 50%
12 000 €	2 400 €	3 600 €	6 000 €

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le S.D.E.Y. du titre de paiement correspondant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2°) AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu, comme chaque début d'année, de prendre une délibération autorisant le Maire à engager des dépenses d'investissement à concurrence de 25% de celles inscrites au budget primitif de l'année n-1.

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales précisant, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, l'organe délibérant peut autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Vu le budget primitif 2016 de la commune ;

Le Conseil Municipal,

* après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

* après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 à hauteur de 25% du budget d'investissement 2016 :

- Opération 10014 Agrandissement du foyer	37 500 €
- Opérations non individualisées	69 640 €
• Chapitre 20 immobilisations incorporelles	2 625 €
• Chapitres 21 immobilisations corporelles	67 015 €

3°) AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME ET DES SYSTEMES D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié l'instruction des dossiers d'urbanisme à la Communauté de l'Auxerrois en 2015. Il y a lieu maintenant de prendre un avenant à la convention afin de prendre en compte en détail le coût de ce service. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer cet avenant.

Madame Christine GABUET demande quelles sont les tâches qui restent dévolues à la commune de Charbuy. Monsieur le Maire précise que nous avons confié à la Communauté de l'Auxerrois uniquement la gestion des permis de construire. L'agent communal en charge de l'urbanisme a pour mission de traiter avec la commission « urbanisme » les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2015-052 du conseil communautaire du 17 juin 2015 portant création d'un service commun A.D.S.-S.I.G.,

VU la délibération n° 2015-054 du conseil communautaire du 17 juin 2015 portant sur la convention de mise en place d'un service commun dans le domaine de l'urbanisme et des systèmes d'informations géographiques avec les communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,

VU la délibération n°15-026 du conseil municipal du 02 juin 2015 portant sur la convention de mise en place d'un service commun dans le domaine de l'urbanisme et des systèmes d'informations géographiques,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'adopter un avenant n°1 à la convention afin de modifier les dispositions financières à partir du 1^{er} janvier 2017,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIVIT :

Compte tenu du nombre d'actes fluctuant, une nouvelle tarification du service commun A.D.S.-S.I.G. est envisagée.

Un avenant n°1 à la convention doit être signé afin de mettre à jour l'article 5 sur la prise en charge financière et la refacturation aux communes membres du service A.D.S.-S.I.G.. Ces modifications portent plus particulièrement sur la contribution financière des communes membres en comportant une part fixe et une part variable.

La part fixe correspondra à 80% du montant du budget de l'année N pour assurer la trésorerie du service commun instructeur. Elle sera calculée en fonction du nombre d'habitants par commune.

La part variable correspondra aux 20% restant du coût du service par rapport au nombre d'actes. Elle sera calculée sur la base des actes traités par le service commun sur l'année N.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

➤ D'APPROUVER les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise en place d'un service commun dans le domaine de l'urbanisme et des systèmes d'informations géographiques.

➤ D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention et à procéder à toutes démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.

4°) POINT SUR LES TRAVAUX

Assainissement

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux d'assainissement en cours.

Il communique le planning établi par le bureau d'études concernant la création du réseau d'assainissement séparatif et d'ouvrages épuratoires sur les hameaux des Courlis d'une part et de Ponceau, Petit Ponceau et les Varennes d'autre part.

travaux	les Courlis	Ponceau, Petit Ponceau, Les varenes
Enquêtes de raccordement (terrains)	janvier 2017	janvier 2017
Enquêtes de raccordement (Réalisation des fiches)	rendu en janvier 2017	rendu en février 2017
Acquisitions foncières et conventions de passage	à finaliser	à faire après validation de la structure du réseau et de la position de la station
notice police de l'eau et Etudes géotechniques	mars 2017	
DCE Consultation entreprises+ analyse	avril mai juin 2017	
Démarrage des travaux	juillet 2017	
Mise en service des stations	printemps 2018	

Monsieur le Maire précise que la meilleure implantation de la station pour les hameaux de Ponceau, Petit Ponceau et les Varennes a été définie. Il reste maintenant à acquérir une partie de la parcelle concernée.

Monsieur Ludovic GATOULLAT demande s'il n'est pas possible de diriger les eaux usées vers le décanteur.

Monsieur le Maire répond que cette solution impliquerait un agrandissement du décanteur, une remise aux normes et donc compliquerait le dossier tout en rallongeant les délais de réalisation.

C'est pourquoi le choix d'une station à zéro rejet avec infiltration par roseaux a été retenu.

Madame Nadine CHAMYK demande que des réunions soient programmées avec les Charbuysiens intéressés pour connaître l'avancement des travaux. Monsieur le Maire dit qu'il est inutile de les organiser avant d'avoir eu l'autorisation de la police de l'eau.

Cimetière

L'espace cinéraire est terminé. Il reste maintenant l'aménagement des espaces verts.

Travaux réalisés par les employés communaux

Les agents travaillent actuellement en grande partie dans les bâtiments communaux.

- réalisation des supports radars
- fermetures sécurisées des classes

A ce sujet Monsieur le Maire communique la lettre de Madame la directrice de l'école élémentaire concernant les points à améliorer (boutons moletés, rehaussement du portail arrière, visiophones)

- taille des arbres

- isolation d'un logement communal. Une couche de laine supplémentaire a été posée dans un logement communal. Néanmoins la déperdition est aussi à revoir au niveau des murs puisque l'installation de nouvelles fenêtres va être réalisée. Après un échange entre les conseillers, il semble plus favorable de penser une isolation par l'extérieur. Ces travaux feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2017.

Monsieur le Maire demande si le devis concernant le déplacement du compteur électrique de ce logement a été reçu.

5°) COMMUNICATIONS DU MAIRE

Ecole de musique

La gestion de l'école de musique par Yonne Arts Vivants s'arrête au 30 juin 2017. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque commune adhérente devra

reprendre à sa charge la gestion du personnel enseignant à compter de la rentrée de septembre 2017.

Il présente une analyse des coûts établie par Yonne Arts Vivants qui montre que la participation financière de la commune ne sera pas supérieure à celle versée actuellement à Yonne Arts Vivants selon la convention établie précédemment.

Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Monsieur le Maire communique les résultats des élections du 12 janvier 2017. Il précise qu'il y a lieu de constituer à nouveau les commissions et demande aux conseillers intéressés de se faire connaître rapidement.

Stationnement rue des Vignes Blanches

Monsieur le Maire va envoyer un courrier aux propriétaires des véhicules en stationnement sur la voie publique.

6°) QUESTIONS DIVERSES.

Dominique BRIET

Informe le Conseil Municipal que la commission communication travaille sur le prochain Commun' Actions.

Souligne que suite aux différentes assemblées générales auxquelles elle a assisté, il s'avère que la réhabilitation du foyer inquiète un grand nombre de personnes concernant l'organisation des manifestations. Monsieur le Maire souligne qu'il faut déjà connaître les réponses aux demandes de subvention avant de définir un planning de réalisation des travaux. Il signale que lors de la première réunion de hameau, il a été question à nouveau d'une chaudière bois pour le foyer. Il souhaite que l'étude réalisée soit à nouveau examinée.

Demande qui réalise les tâches d'entretien des locaux de l'école de musique. Monsieur Ludovic GATOULLAT confirme que les locaux ont besoin d'être nettoyés plus régulièrement.

Daniel BOCK

Fait part :

- d'un courrier émanant d'un administré voisin de la rue des écoles qui souligne que les véhicules ne respectent toujours pas la limitation de vitesse.
- d'un arbre tombé vers l'étang communal.
- d'objets non autorisés déposés vers la déchetterie (point de collecte implanté rue de la mairie). Monsieur le Maire informe qu'il existe des caméras autonomes qui pourraient résoudre ce problème qui révèle un manque de civisme.
- d'un nouveau membre pour l'opération "Participation citoyenne".
- de sa présence à la réunion avec le S.D.E.Y. en vue du chiffrage des nouveaux points lumineux. Un devis sera également fait avec des lampes dites « L.E.D. »
- de l'arrêté préfectoral de la chasse qui autorise la campagne de chasse des sangliers sans aucune limite dans diverses communes du département alors que la commune de Charbuy n'est pas concernée et doit se contenter du quota de bagues attribuées.
- du nouveau chiffre de l'I.N.S.E.E. (Institut national de la statistique et des études économiques) concernant la population de Charbuy : 1 895 habitants

Souligne qu'un cambriolage avec violences a été enregistré sur Charbuy. Il demande aux élus de se faire le relais auprès de la population afin d'être vigilants et de signaler tout comportement anormal de personnes ou de véhicules.

Nadine CHAMYK

Informe le conseil que la Commission « Affaires Scolaires » s'est vue destinataire de correspondances de parents suite à des faits et paroles violentes pendant les activités extrascolaires (pôle jeunesse). Elle va se renseigner pour déterminer la suite à donner.

Stéphane RACOT

- * foyer communal : le dossier est en cours d'instruction auprès de l'architecte.
- * maison des associations : un permis de construire va être établi pour l'extension projetée, mais il faut compter au moins 4 mois d'instruction
- * Salle du haut au gymnase : les crédits ouverts en 2016 devront être reportés au budget 2017. Il signale par ailleurs que la porte d'entrée ne ferme plus. L'ossature est trop fragile. Monsieur le Maire a demandé l'intervention d'un agent communal pour la réparer. Un devis sera établi pour fermer l'accès à l'étage par une porte coulissante.

Ludovic GATOUILLAT

Stade de football

Demande si la commission de sécurité a été sollicitée pour le stade de football. Monsieur le Maire répond qu'un devis a été demandé pour le contrôle des buts. La commission de sécurité du S.D.I.S. interviendra après que la société en charge du contrôle aura envoyé son rapport.

Fait part de la course « La Charbuysienne » du 30 septembre. Il souligne que des gravats sont à retirer autour du terrain de football.

Monsieur le Maire fait part du mauvais état du chemin communal longeant les terrains de foot.

Radars pédagogiques

Communique ensuite l'analyse faite concernant la circulation depuis la pose des radars pédagogiques. La vitesse réglementée est respectée, néanmoins cette analyse a permis de révéler qu'il existe encore trop de conducteurs inconscients et dangereux. Il informe que les radars n'affichent pas en ce moment la vitesse mais qu'ils continuent d'enregistrer la vitesse des véhicules et le nombre de véhicules, dans les deux sens de circulation des véhicules.

Les radars seront prochainement déplacés sur d'autres voies communales.

Départ de monsieur Philippe FROGER à 22 heures 15 minutes.

Marlène BONFANTI

Demande si la société LAQUET a donné un suivi à notre demande de réparation concernant la dégradation du court de tennis. Monsieur le Maire n'a pas encore eu de réponse. Une relance sera faite à ce sujet.

Fait part de:

- * sa demande faite par courrier et par mail pour accueillir Yonne Tours Sports à Charbuy en 2017.

* l'assemblée générale de « Charbuy Loisirs ». L'association a une bonne gestion. Elle développe le prêt de matériel aux autres associations qui apprécient.

* de la création d'une nouvelle association « Pétanque charbuysienne ». Celle-ci va succéder à la section « Pétanque Loisirs » qui va être dissoute.

André TRUFFAUT

Rappelle la demande de Monsieur MONGIN d'enlever l'abri bus rue des Prés Verts.

Florence WEIDMAN

Souligne que les travaux devant la boulangerie sont terminés et bien réalisés. Les barrières ont été retirées.

Dominique VALASKA

Demande si un jugement a été rendu suite à la Requête au Tribunal Administratif de Dijon opposant la Commune de Charbuy à la SCEA des Glaines. Monsieur le Maire n'a pas eu de contact récent avec l'avocat.

Par contre Monsieur le Maire souligne que l'instance opposant la commune aux derniers locataires des Chambraux est reportée en février.

Christiane TAPIN

Signale des points lumineux en panne. Il en existe deux dans la rue des Chambraux, un dans la Grande Rue et un place du Colonel Bonnerue.

Christine GABUET

Demande si le projet d'isolation des bâtiments communaux est toujours à l'ordre du jour. Monsieur le Maire répond que oui et qu'il serait souhaitable d'isoler le grenier du bâtiment Mairie-Ecole par de la laine de verre.

Fait remarquer une différence entre les coûts communiqués 1 000 000 € et 500 000 € à la population charbuysienne lors du sondage sur la construction ou la rénovation du foyer communal et les nouveaux coûts annoncés lors de la 1^{ère} réunion des hameaux. Pour une remise aux normes du foyer l'estimatif atteint maintenant 700 000 à 800 000 €.

Monsieur Stéphane RACOT précise que le projet a évolué.

Ludovic GATOUILLAT

Va faire circuler le tableau pour la constitution des bureaux de vote lors des deux prochaines élections. Chacun pourra s'inscrire selon ses disponibilités.

Stéphane RACOT

Félicite Jean-Paul COTTRET pour la victoire de son équipe lors du Rallye-Dakar.

Monsieur le Maire communique les dates des prochaines réunions :

14 mars : Conseil Municipal
11 avril : Réunion préparatoire pour l'élaboration du budget 2017
19 avril : Réunion de municipalité
25 avril : Conseil Municipal
La séance est levée à 22 heures 30.